

Facture N° _____ **Etablie le** _____

Contrat d'achat photovoltaïque n° _____
Période mensuelle de facturation du _____ au _____

<p>Coordonnées Producteur</p> <p>Détail adresse _____</p> <p>Code postal Commune _____</p> <p>Tél _____</p> <p>mail _____</p> <p>N° TVA Intracommunautaire FR _____</p> <p>RCS (ou RM) / NAF _____ / _____</p> <p>Forme juridique et capital _____</p> <p>Adresse du site de production (si nécessaire)</p> <p>Détail adresse _____</p> <p>Code postal Commune _____</p>	<p>Coordonnées Acheteur EDF</p> <p>EDF AOA - Agence Sud-Ouest - FV14</p> <p>Détail adresse 5 rue Claude Marie Perroud - ACI-001-CMP</p> <p>Code postal Commune 31096 TOULOUSE Cedex 01</p> <p>mail dsp-cspas-obligations-achat-sud-ouest@edf.fr</p> <p>TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317</p> <p>Modalités de paiement</p> <p>Par virement : _____</p> <p>_____</p>
---	--

Compteur de production, n° : _____

Production en kWh : _____

Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 2 du contrat : _____

<p>Production livrée en kWh, jusqu'au plafond (Q1) _____</p> <p>Production livrée en kWh, au-delà du plafond (Q2) _____</p>	<p>Montant de la facture</p> <p>au tarif (T1) de _____ c€/kWh</p> <p>au tarif (T2) de 5,000 c€/kWh</p> <p><i>Option TVA sur les débits (rayer si ce n'est pas le cas)</i></p>	<p>Soit un montant en € de _____</p> <p>(Q1xT1)÷100 :</p> <p>Soit un montant en € de _____</p> <p>(Q2xT2)÷100 :</p>
<p>Autoliquidation</p>		<p>Montant en € _____</p>

Conditions de règlement:
 Cette facture de production du mois M est payable au plus tard le dixième jour calendaire du mois M+2, sous réserve d'une réception de la facture au plus tard le dixième jour du mois M+1. Si la réception de la facture intervient postérieurement, le délai de paiement est reporté d'autant.
 A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce. et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Signature : _____